

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 218 Subvention (220.000 euros) et convention pluriannuelle 2018-2020 avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention pluriannuelle 2018-2020, relative à l'attribution d'une subvention d'investissement et de fonctionnement à l'association Comité Champs-Élysées (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018, 2019 et 2020 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : les termes de la convention pluriannuelle 2018-2020 à passer entre la Ville de Paris et l'association Comité Champs-Élysées sont approuvés. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : une subvention de 220.000 euros est attribuée à l'association Comité Champs-Élysées située 34, avenue des Champs-Élysées à Paris 8e (62322 - 2019_07336) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 900.000 euros.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO